

Bordeaux, une jeune femme écroquée pour avoir tué son agresseur

écrit par Christine Tasin | 16 janvier 2017



Encore une des horreurs d'une justice qui privilégie l'agresseur et punit la victime qui a eu le culot (et le courage) de ne pas se laisser violer ou voler.

Début décembre, vers 22 heures, la jeune fille de 18 ans est importunée par un trentenaire en état d'ébriété. Elle le repousse, il tombe sur le sol, elle lui assène plusieurs coups de pied dans la tête (et on le comprend, face à un agresseur, une jeune fille seule, n'a qu'une solution, lui faire très mal pour l'immobiliser quelques instants et se donner ainsi le temps de fuir). Tombé dans le coma, il vient de décéder.

A l'époque des faits, elle avait été mise en garde à vue puis mise en examen pour tentative de meurtre ! Carrément. Aucune mention de légitime défense... Comme d'habitude elle aurait dû accueillir l'agresseur avec le sourire, le laisser se soulager sur la bête et aller porter plainte après...

Elle n'a pas choisi le mode victime expiatoire elle était donc coupable de tentative de meurtre. C'est tout juste s'ils ne lui ont pas collé la préméditation...

Et à présent que l'agresseur est mort, les faits pourraient même être requalifiés en homicide.

Impensable. La justice de notre pays est devenue folle. Les politiques qui gèrent notre pays sont devenus fous. On assiste à une inversion des valeurs planétaire. Quant aux medias...

On appréciera le compte-rendu de Sud Ouest [après la mort de l'agresseur](#) : seul le titre rappelle qu'il était l'agresseur. Dans le corps de l'article, il n'est question que la jeune fille qui l'avait « agressé à coups de talons dans la tête »... carrément.